

Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

06/02/1992

Les dispositions de cette loi modifient l'organisation territoriale de l'Etat, et viennent notamment préciser, dans le cadre de la démocratie locale, l'information des habitants sur les affaires locales, la participation des habitants à la vie locale, les droits des élus au sein des assemblées locales, les modalités de la coopération locale, du développement et de la solidarité en milieu rural.